INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 12 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 12 juillet 2023, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Anthony Laroche	conseiller	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Sont absents :

Johnny Piszar	maire	Barnston-Ouest (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 APPROBATIONS
  - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023
- 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION
- 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
  - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 5 juillet 2023
  - 5.1.2 Appui à la MRC de Vaudreuil Soulanges — Divulgation des fuites de pipeline
  - 5.1.3 Appui à la Ville d'Amqui — Demande de révision des programmes d'aide financière du MAMH et du MTMD
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
  - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
  - 5.2.2 Souper des fêtes de la MRC — Édition 2023

6.0 TRÉSORERIE
- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 Comptes payés
6.1.2 Comptes à payer
6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
6.2.1 Rapport au 30 juin 2023
6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
6.3.1 81e congrès de la FQM — 28 au 30 septembre 2023
6.3.1.1 Inscription des élus, du préfet et de la direction générale
6.3.1.2 Frais d'hébergement

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT — OCCUPATION DU TERRITOIRE
7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturel et environnement (CMNE) du 4 juillet 2023
7.2.2 Concentration en coliformes fécaux de la rivière Coaticook
7.2.3 Écocentre de Waterville — Adjudication de contrat
7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) 4 juillet 2023
8.2 FQIS — Projet
8.3 FVMV – Date de dépôt — Modifications
8.4 Mémoire — Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
8.5 Dépôt de projets au Secrétariat à la Jeunesse

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE
10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique — Volet services policiers (CSP) du 28 juin 2023
10.2 Rapport annuel des activités 2022-2023
10.3 Rapport d'activités du travail de proximité 2022-2023

11.0 GREFFE
11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
11.1.1 **Adoption** du règlement régional visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook
11.1.2 **Adoption** du règlement d'emprunt no 4-029.1 (2023) pour l'établissement d'un réseau d'écocentres régionaux
11.2 CORRESPONDANCE
11.2.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL
12.1 Préfet

12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

14.0 AFFAIRES DIVERSES

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kévin Roy, directeur des finances, sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Lyssa Paquette et Monsieur Johnny Piszar sont absents lors de l'ouverture de la séance.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2023-07-168

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec (*RLRQ, chapitre C-27.1*)*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

Monsieur Jean-Pierre Charuest rappelle qu'il est acériculteur et également président du Conseil d'administration du CIARC. En toute transparence, il n'a pas participé aux délibérations du Conseil de la MRC menant aux résolutions CM2023-06-156 et CM2023-06-156 et pour cette raison, il s'abstiendra de voter sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin dernier du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2023-07-169

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest				
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	34/45	%		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Rien à signaler.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2023

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 5 juillet 2023.

CM2023-07-170

5.1.2 APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL SOULANGES — DIVULGATION DES FUITES DE PIPELINE

ATTENDU que la MRC de Vaudreuil Soulanges sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada afin que celui-ci modifie le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel

qu'édicté dans les documents de référence et auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci modifie le *Règlement sur les matières dangereuses* afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement et aux municipalités concernées ;

ATTENDU la demande d'appui reçue par le Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec et par le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ) ;

ATTENDU que Santé Canada définit un « grand déversement de pétrole brut » comme ayant plus de 208 litres ;

ATTENDU que le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres définit un « incident » qui doit être rapporté à la Régie de l'énergie du Canada comme une fuite de pipelines de plus de 1 500 litres (1,5 m^3) ;

ATTENDU que ces documents recommandent l'évacuation dans un rayon de 300 mètres lors d'un grand déversement à cause du risque d'incendie, mais qu'il n'y a aucune obligation de révéler les fuites de 208 à 1 500 litres ;

ATTENDU que le gouvernement québécois s'appuie sur la Loi fédérale qui oblige les pipelinières à révéler uniquement les fuites de plus de 1 500 litres ;

ATTENDU que les municipalités du Québec ne sont pas informées et ne connaissent pas l'ampleur de la majorité des fuites de pipelines qui se produisent sur leur territoire ni les quantités précises d'hydrocarbures répandues ;

ATTENDU que lors d'un déversement, il y a aussi un risque d'intoxication puisque le pétrole brut contient du sulfure d'hydrogène et de 0,5 à 3 % d'hydrocarbures volatils toxiques soit le BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène) ;

ATTENDU les nombreux problèmes de santé que peut engendrer un déversement sur la population ;

ATTENDU que quotidiennement des dizaines de millions de litres de pétrole circulent dans des pipelines au Québec ;

ATTENDU que cinq pipelines majeurs traversent le territoire de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU que le pipeline Trans Québec & Maritimes (Gazoduc TQM) traverse le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 5 juillet 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- d'appuyer la MRC de Vaudreuil Soulanges dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada afin que celui-ci modifie le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicté dans les documents de référence et auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci modifie le *Règlement sur les matières dangereuses* afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement et aux municipalités concernées ;

- de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Ressources naturelles du Canada, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au ministre de la Santé du Canada, à la présidente-directrice générale de la Régie de l'Énergie du Canada, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de la Santé et des Services sociaux ;

- de transmettre également une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération des municipalités du Québec (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

CM2023-07-171

5.1.3 APPUI À LA VILLE D'AMQUI — DEMANDE DE RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MAMH ET DU MTMD

ATTENDU que la Ville d'Amqui sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de demander une révision des programmes d'aide financière du MAMH et au MTMD, pouvant subventionner les projets municipaux afin que ces derniers tiennent compte des coûts réels des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI et qu'ils reconnaissent les besoins actuels des municipalités, notamment le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant ;

ATTENDU que la Ville d'Amqui souhaite, selon les priorités ciblées au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, procéder au renouvellement de plusieurs conduites désuètes et tronçons de route nécessitant une attention immédiate ;

ATTENDU que la Ville d'Amqui a déposé des demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre de divers projets ;

ATTENDU que la Ville d'Amqui a reçu des confirmations de financement dans le cadre du programme FIMEAU, que le montant de l'aide financière de ce programme est déterminé en fonction d'un montant de base par mètre linéaire d'infrastructures (conduites, trottoirs, rue, etc.) établie en décembre 2019 et que le MAMH n'a pas majoré ces taux de base en fonction des augmentations importantes des trois dernières années ;

ATTENDU qu'il est fréquent que quelques années s'écoulent entre les activités de demande d'aide financière et la réalisation des travaux, et ce particulièrement depuis la mise en place du RAEFIE, du RVMR, etc. ;

ATTENDU que les lettres d'annonce ou de promesse des programmes d'aide financière du MAMH et MTMD fixent le coût maximal admissible (CMA) de chacun des projets et qu'aucune augmentation du CMA n'est actuellement acceptée par ces différents ministères ;

ATTENDU que certains programmes de subvention ne tiennent pas compte adéquatement des besoins et des réalités des municipalités, par exemple en ne finançant pas l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites ;

ATTENDU que, lorsque l'aide financière ministérielle est insuffisante et inadaptée à la réalité d'une municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'assumer des coûts importants qui sont susceptibles d'engendrer une répercussion directe sur le compte de taxes des citoyens ou de renoncer à son projet malgré les démarches entamées ;

ATTENDU que la Ville d'Amqui a procédé à un appel d'offres dans le cadre d'un projet de renouvellement de conduites et que les coûts avaient plus que triplé passant de 795 000 $ en 2019 à près de 2,5 M$ en 2023 ;

ATTENDU que le projet dont la Ville d'Amqui souhaitait la réalisation était initialement, selon le guide du programme, subventionné à un maximum de

80 % et que lors de l'ouverture des soumissions, les montants éligibles ne représentaient que 25 % des coûts réels ;

ATTENDU que la Ville d'Amqui a dû rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassaient largement le budget et le règlement d'emprunt prévus ;

ATTENDU que la non-réalisation des travaux pour des raisons financières met à risque les infrastructures actuelles dont certaines sont désuètes et vieillissantes ;

ATTENDU que plusieurs tronçons de réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux doivent faire l'objet de travaux au cours des prochaines années et que les coûts nets à la charge de la municipalité doivent être au minimum afin d'assurer une saine gestion des finances publiques ;

ATTENDU que d'autres programmes du MAMH, soient le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) détermine le CMA sur la base des coûts réels ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 5 juillet 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- d'appuyer la Ville d'Amqui dans ses démarches afin de demander une révision des programmes d'aide financière du MAMH et au MTMD, pouvant subventionner les projets municipaux afin que ces derniers tiennent compte des coûts réels des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI et qu'ils reconnaissent les besoins actuels des municipalités, notamment le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant ;

- de demander aux ministères de bonifier les aides financières pour les projets déjà autorisés afin que ces derniers puissent se concrétiser dans les meilleurs délais et ainsi éviter de nouvelles demandes pour les projets en cours et de proposer rapidement de nouveaux programmes tenant compte des besoins des municipalités et la capacité de payer des citoyens ;

- de transmettre également une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération des municipalités du Québec (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

La greffière décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

5.2.2 SOUPER DES FÊTES DE LA MRC — ÉDITION 2023

Il est proposé de tenir l'édition 2023 du Souper des fêtes de la MRC de Coaticook à Compton, le vendredi 1er décembre ou 24 novembre 2023, selon la disponibilité de la salle. Monsieur Jean-Pierre Charuest communiquera l'information à la MRC.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 511 435,66 $ payés au 12 juillet 2023, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2023-07-172

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 260 541,82 $ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 260 541,82 $ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 30 JUIN 2023

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023, pour le mois de juin 2023, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

-

6.3.1 81E CONGRÈS DE LA FQM — 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023

CM2023-07-173

6.3.1.1 INSCRIPTION DES ÉLUS, DU PRÉFET ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 81e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 à Québec ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- de procéder à l'inscription des maires au congrès de la FQM et en leur absence, de leurs représentants locaux, ainsi que du préfet et le directeur général ;

- d'affecter et d'engager le crédit de 11 905,56 $ relatif aux frais d'inscription des élus dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, *perfectionnement* », poste budgétaire 02 11616 446 pour l'ensemble des élus ;

- d'affecter et d'engager le crédit net de 992,13 $ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Administration – gestion financière et administrative, Déplacements* », poste budgétaire 02 13001 310 ;

- de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses, ainsi que les inscriptions requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

CM2023-07-174 **6.3.1.2 FRAIS HÉBERGEMENT**

ATTENDU que le 81e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 28 au 30 septembre à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 7 989,59 $ relatifs aux frais d'hébergement des élus ainsi que 1 193,11 $ relatifs aux frais de la suite et de l'hébergement du directeur général, pour un total de 9 182,70 $ dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, déplacement congrès », poste budgétaire 02 11616 310 ;

- d'approprier un montant de 957,70 $ du surplus accumulé de la Partie I, département « *Général* », *et ce afin* d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 ;

- de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses selon les pièces justificatives, ainsi que les réservations requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

Rien à signaler.

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 4 JUILLET 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC du 4 juillet 2023. Une correction est demandée afin d'indiquer la présence de Monsieur Michel-Henri Goyette.

CM2023-07-175

7.2.2 CONCENTRATION EN COLIFORMES FÉCAUX DE LA RIVIÈRE COATICOOK

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-03-074, le Conseil de la MRC a confié au COGESAF un mandat de services professionnels visant à analyser les résultats d'échantillonnage des coliformes fécaux de la rivière Coaticook collecté par la MRC de 2016-2022 afin de déterminer un seuil de précipitation pouvant occasionner des concentrations de coliformes fécaux ayant des impacts sur les activités de contact indirect ;

ATTENDU que le rapport d'analyse statistique a été présenté lors de la dernière rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 4 juillet 2023 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- de maintenir l'interdiction de la baignade dans la rivière Coaticook ;
- d'interdire la pratique d'activités aquatiques (canot-kayak) pour les tronçons suivants : la Virée et la Sympathique (Waterville/Compton), lorsque le débit est supérieur à 5,3 m3/s ;
- d'interdire la pratique d'activités aquatiques (canot-kayak) pour le tronçon urbain de Coaticook et le rappel (Dixville) ;
- de modifier les outils de communication sur la descente en rivière en canot-kayak « *Aquaticook* » et l'affichage aux abords de la rivière à certains endroits.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

CM2023-07-176

7.2.3 ÉCOCENTRE DE WATERVILLE

ATTENDU que certains contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre de Waterville ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte certaines dépenses à venir ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci *comportent une dépense inférieure à 105 700 $ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 $* ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « Règlement modifiant le règlement 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que les présentes dépenses constituent une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 4 juillet 2023, au niveau des blocs de béton ;

ATTENDU la présentation de la direction générale sur les prévisions budgétaires associées au projet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- d'accepter l'offre déposée par Carrières St-Dominique (NEQ : 1142167122) pour les blocs de béton requis pour l'écocentre de Waterville, au coût de 13 245 $ avant toutes taxes (ou crédit net de 13 905,60 $), sur la base de leur proposition ;

- d'accepter l'offre déposée par Fondations & Coffrages Stéphane Perron (NEQ : 1171538581) pour la semelle de béton requise sous le mur de blocs pour l'écocentre de Waterville, au coût de 25 788 $ avant toutes taxes (ou crédit net de 27 074,18 $), sur la base de leur proposition ;

- d'accepter l'offre déposée par Pavage Lavallée & Tanguay (NEQ : 1172626914) pour le pavage, nivellement et compaction de la rampe d'accès requise pour l'écocentre de Waterville, au coût de 35 189 $ avant toutes taxes (ou crédit net de 36 944,05 $), sur la base de leur proposition ;

- d'accepter l'offre déposée par Les Excavations Réal Barrette Inc. (NEQ : 1142471359) pour les drains ainsi que les travaux de remplissage et d'excavation requis pour l'écocentre de Waterville, au coût de 52 600 $ avant toutes taxes (ou crédit net de 55 223,43 $), sur la base de leur proposition ;

- d'affecter et d'engager le crédit net de 133 147,26 $ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « Hygiène du milieu - M*atières résiduelles, Écocentre », poste budgétaire* 02 45120 446 à cet effet ;

- d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « Activités d'investissement », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;

- de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations ;

- de surseoir à l'octroi du contrat pour le coffrage et le béton requis pour une dalle de béton sous les conteneurs de l'écocentre de Waterville.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 4 JUILLET 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 4 juillet 2023 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2023-07-177

8.2 FQIS — PROJETS

ATTENDU que la Concertation de la solidarité sociale et de l'inclusion (CSIS) s'est vue octroyer une prolongation de financement dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) d'un montant de 67 424, 61 $

ATTENDU que cette somme doit être dépensée d'ici avril 2024 ;

ATTENDU que les membres de la CSIS ont donc choisi de réaliser un dernier appel à projets pour lequel seuls les projets déjà en cours de réalisation étaient admissibles ;

ATTENDU que le comité d'investissement recommande le soutien financier additionnel de 4 projets ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 juillet 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- d'approuver l'aide financière de 24 577,15 $ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet de travailleur de rue de l'Éveil, organisme de santé mentale ;

- d'approuver l'aide financière de 15 929,15 $ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet de travailleur de milieu de la Maison de la famille de la MRC de Coaticook ;

- d'approuver l'aide financière de 16 815,15 $ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet d'assistance en aide alimentaire du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;

- d'approuver l'aide financière de 10 103,15 $ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet MDJ Al Fredo de la Maison des jeunes de Coaticook ;

- d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris les protocoles d'aide financière ou addendas, aux conditions recommandées par le comité, s'il est jugé à propos de le faire ;

- d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect desdits protocoles ou addendas et des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

CM2023-07-178

8.3 FVMV — DATE DE DÉPÔT - MODIFICATIONS

ATTENDU que l'agente de développement territorial Madame Kathleen Bibeau quittera son poste en octobre pour un congé parental et que l'agente de développement rural Madame Sara Favreau-Perreault ne sera de retour qu'en 2024 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 juillet 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'annuler les dates de dépôt de projets prévues en août et octobre pour le Fonds Vitalité des milieux de vie et de les remplacer par une date de dépôt en septembre prochain.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

CM2023-07-179

8.4 MÉMOIRE — PLAN DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE

ATTENDU que la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale (CSIS) de la MRC de Coaticook est une instance de concertation comptant près d'une vingtaine de membres issus des secteurs communautaires, culturels, scolaires, municipaux, de la santé, du développement économique, de l'employabilité et gouvernementaux sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que dans le cadre de la consultation publique pour le 4e plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale (CSIS) de la MRC de Coaticook et la MRC de Coaticook ont décidé d'unir leurs voix afin de participer à cette démarche en déposant un mémoire ;

ATTENDU que le mémoire conjoint fut présenté au Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa dernière rencontre ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 juillet 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de déposer, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et ce, conjointement avec la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale (CSIS) de la MRC de Coaticook, un mémoire dans le cadre de la consultation publique pour le 4e plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tel que présenté et demandant principalement :

- l'augmentation du financement territorial pour la lutte à la pauvreté ;
- la création de programmes de soutien au travail de proximité ;
- le financement des organismes leur permettant de réaliser leur mission ;
- un réinvestissement important dans les services publics ;
- une bonification du financement des Alliances.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

Par souci de transparence, Monsieur Jean-Pierre Charuest rappelle qu'il est président du Conseil d'administration du CIARC et Monsieur Anthony Laroche en est le directeur général. Ils quittent tous deux momentanément la salle et par prudence, ne participeront pas aux délibérations du Conseil de la MRC sur le sujet suivant. Il est 20 h 49. Monsieur Benoit Lavoie rappelle quant à lui aux membres du Conseil de la MRC qu'il représente la MRC au sein du Conseil d'administration du CIARC.

CM2023-07-180

8.5 DÉPÔT DE PROJETS AU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

ATTENDU que le Secrétariat à la jeunesse a annoncé le lancement de l'appel de projets pour le Programme d'aide financière des stratégies jeunesse en milieu municipal afin de soutenir la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 ;

ATTENDU que cet appel s'inscrit dans la réalisation du Plan d'action jeunesse 2021-2024 ;

ATTENDU que le programme vise à renforcer l'action et l'autonomie des instances municipales jeunesse et le volet 2 vise à soutenir les projets qui mettent en œuvre un plan d'action jeunesse ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 juillet 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le dépôt de deux projets de 50 000 $ chacun est recommandé par le CDC dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action territorial afin de mobiliser les jeunes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser le dépôt des projets suivants, auprès du Secrétariat à la jeunesse, au volet 2 du Programme d'aide financière des stratégies jeunesse en milieu municipal, soit :
  - Réalisation du plan d'action, incluant :
    - la création d'un fonds jeunesse événementiel (événements culturels, corvée, nettoyage en lien avec la lutte contre les changements climatiques, fête de la rentrée)
    - la consultation jeunesse pour un projet d'habitation avec le CIARC ;
  - Appel à projets en jeunesse ;

- d'autoriser la direction générale à signer au nom de la MRC de Coaticook, tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	[redacted]			
Anthony Laroche				
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	32/45	73,07 %		

ADOPTION

Messieurs Jean-Pierre Charuest et Anthony Laroche regagnent leur siège et se joignent de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 20 h 55.

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rien à signaler.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE — VOLET SERVICES POLICIERS (CSP) DU 28 JUIN 2023

CM2023-07-181

10.2 RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2022-2023

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport est présenté conformément à l'article 78 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 28 juin 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de son contenu par le Président du CSP et élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Benoît Roy ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

10.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ 2022-2023

La greffière dépose le rapport d'activités du travail de proximité 2022 – 2023 tel que déposé lors de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) — Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook du 28 juin 2023. L'élu-responsable des dossiers de sécurité publique et Président de la CSP Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

CM2023-07-182

11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT RÉGIONAL VISANT LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES BOISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut régir ou restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement de la forêt privée en suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et la transmission de ce projet à toutes les municipalités locales du territoire ;

ATTENDU que les intervenants du milieu ont été consultés au cours du processus de révision de la réglementation ;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif agricole (CCA) et du Comité régional Milieux naturels et Environnement ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 mai 2023 et celle du 21 juin 2023 ainsi que par courrier recommandé ;

ATTENDU qu'une copie du projet du règlement a également été transmise par courrier recommandé à toutes les municipalités locales du territoire ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 5 juillet 2023 ;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté le 21 juin 2023 ;

ATTENDU que des modifications ont été apportées au règlement afin de retirer les annexes et de faire référence à la cartographie du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 8-001 (2023) « *Règlement régional visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook* » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle, l'objet du règlement soit de régir ou restreindre l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement numéro 8-001 (2023) « *Règlement régional visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook* » tel que présenté ;

- de transmettre à la ministre des Affaires municipales, conformément à l'article 79.16 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* une copie du règlement pour approbation ;

- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 8-001 (2023), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

CM2023-07-183

11.1.2 ADOPTION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^{O} 4-029.1 (2023) POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU D'ÉCOCENTRES RÉGIONAUX

ATTENDU que la MRC a adopté aux termes de la résolution CM2023-01-35 le règlement n° 4-029 (2023) « *Règlement d'emprunt afin de pourvoir à l'établissement d'un réseau d'écocentres permanents sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* » ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à une modification dudit règlement afin que le montant maximal de l'emprunt décrété corresponde au montant total prévu de la dépense et que le mode de répartition entre les municipalités soit le même que le règlement de quote-part des dépenses de la MRC, pour la Partie I, département « Gestion des matières résiduelles » ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-029.1 (2023) « *Règlement modifiant le règlement d'emprunt 4-029 (2023) afin de pourvoir à l'établissement d'un réseau d'écocentres permanents sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 juin 2023 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit l'établissement d'un règlement d'emprunt d'un montant maximal de 2 414 800 $ ou un coût net de 2 198 746 $, soit le montant budgétaire approuvé en juin 2022 par le Conseil de la MRC 1 523 000 $ pour la construction et l'aménagement des écocentres permanents sur son territoire et de répartir la dépense selon le même critère de répartition entre les municipalités qu'au niveau du règlement de quote-part des dépenses de la MRC, pour la Partie I, département « Gestion des matières résiduelles », soit le nombre de portes ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement n° 4-029.1 (2023) « *Règlement modifiant le règlement d'emprunt 4-029 (2023) afin de pourvoir à l'établissement d'un réseau d'écocentres permanents sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* » tel que présenté ;

- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-029.1 (2023), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Anthony Laroche	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	41/45	94,19 %		

ADOPTION

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

Rien à signaler.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 2.

LE GREFFIER-TRÉSORIER	**LE PRÉFET**

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).*

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 12 juillet 2023.

Greffière et Responsable des archives